

Home

1. [Accueil](#)
2. Comment faire un (très bon) remix : les 4 étapes à suivre selon Myd

News

Comment faire un (très bon) remix : les 4 étapes à suivre selon Myd

Remixer un morceau est un exercice aussi excitant que périlleux. Il faut le décortiquer, le lire autrement, le réinventer. Complexe. S'il n'y a pas de recette toute faite ou de formule magique, Myd – docteur ès production – prodigue ses meilleurs *tips*.

myd

© Alice Moitié

Par Trax Magazine

En partenariat avec la Electronic Music Factory

Remixer un titre, c'est se le réapproprier. On teste, on tâte, on essaye, on se plante et on y parvient. Mais comment faire le premier pas ? Quelles étapes respecter ? C'est ce que l'on a demandé à Myd, qui vient de signer le remix de *Cruel Summer* de Bananarama. Avec cet avant-propos : non, il n'y a pas besoin d'avoir toutes les pistes du morceau, « *tout est possible !* »

Première étape : avoir en tête ce qu'on nous demande

Lorsque l'on est un artiste confirmé, les remixes sont généralement des commandes. D'un.e artiste qui a envie d'avoir de nouvelles versions de son titre, ou d'un label. Quand c'est le cas, la première étape, c'est d'avoir en tête ce qu'on nous demande. « *C'est toujours cool de savoir où l'on va, ne pas hésiter à poser des questions, éviter les malentendus.* »

Deuxième étape : s'imprégner du morceau et se lâcher

Myd prend ensuite le temps de se poser pour s'imprégner du morceau original en l'écoutant un paquet de fois. « *Puis il faut tester plein de choses, plein de mélodies, comme un carnet de brouillon, et choisir ce qui te plait le plus.* » Résultat, sa première version est toujours très extrême. Il se souvient d'ailleurs de son remix de *Bombs Away* de Charlotte Gainsbourg. « *J'ai gardé juste une boucle de son morceau. Je l'ai mise dans des filtres, sur Ableton, pour rendre ça hyper dansant. Cette boucle, je la trouvais très forte.* » Attention toutefois à garder les pieds sur terre. « *Il faut être créatif mais sans partir trop loin dans des délires. Un remix se fait au service d'un.e artiste, d'un EP, d'un disque.* »

Troisième étape : gérer la technique

Concrètement, ça fonctionne comment ? Les artistes envoient généralement leurs « stems » (terme pour désigner les différentes parties du morceau), même si parfois certains ne veulent pas dévoiler leurs secrets de fabrication. Myd place ensuite ses pistes dans le logiciel Ableton Live. « *L'un des meilleurs pour stretch, ralentir, accélérer... Leur moteur audio est très puissant.* »

Que faire lorsque l'on n'a pas les pistes ? Pas de panique car selon Myd « *plein de gens font ça* ». « *Dans le New Jersey, c'est même un vrai style, dérivé de Baltimore, où ils remixent la piste entière. C'est un peu dégueu' mais c'est ce qui fait le charme du remix.* » On peut même parfois trouver des pistes sur Internet. Il est aussi toujours possible de rechanter ou rejouer le morceau à sa sauce. Pour son dernier remix, *Cruel Summer* de Bananarama – disponible sur la playlist « Souvenirs d'été » de Deezer – Myd a rejoué la partie guitare à sa manière, et a rechanté par-dessus. Résultat, le morceau « *ressemble à l'original mais il est rafraîchi. Je ne voulais pas faire une version différente car j'adore l'originale.* »

Quatrième étape : ne pas se donner de limites

« *On imagine à tort qu'il faut les pistes, l'aval de l'artiste, etc. Mais il ne faut pas oublier que tout est possible. Il y a toujours moyen de se débrouiller, il ne faut se donner aucune limite.* » Pour Myd, le remix est d'ailleurs un très bon exercice pour débutant car « *au moins, tu pars de quelque chose* ». Rien de pire que la page blanche quand on est artiste. « *Le remix te donne une vibe, une direction.* » Et puis, c'est toujours fascinant de décortiquer un son. « *Si tu télécharges les stems d'un morceau de Gainsbourg, par exemple, tu vas voir que la basse sonne comme-çi, comme-ça... C'est génial et toujours intéressant !* »

Et les droits d'auteur ?

L'artiste original est souvent le seul à toucher des droits. Mais il existe des remixes parfois plus connus que l'original, et là, les négociations commencent. Au fond, il n'y a pas de règle stricte : les droits et la rémunération sont aussi des sujets de discussion entre artiste et remixeur. Et partager ses droits, donnant-donnant, ça se fait aussi. « *Ça permet de mettre en lumière leurs titres originaux et de, nous deux, toucher des droits* », souligne Myd. Il faut toujours, surtout, tout bien déclarer.

Propos recueillis par Angèle Chatelier